



**Union départementale  
des sapeurs-pompiers**  
12, rue Arago - BP 94 303  
44243 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE CEDEX



**Service départemental  
d'incendie et de secours**  
12, rue Arago - BP 4309  
44243 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE CEDEX

La Chapelle-sur-Erdre, le 30/11/2020

## **Consignes du réseau associatif sapeurs-pompiers, au sujet de la campagne de distribution des calendriers 2021 en lien avec le contexte sanitaire COVID-19**

Face à la crise sanitaire, aux annonces faites par le Président de la République le 24 novembre dernier et à l'impatience forte, mais légitime, que les amicales manifestent quant à la possibilité de reprendre la distribution des calendriers, il apparaît essentiel de faire un point précis de la situation.

**La distribution des calendriers pourra reprendre seulement à la fin du déconfinement, soit le 15 décembre.**

La date du 15 décembre peut sembler tardive, mais nous sommes convaincus qu'il faut attendre des conditions plus propices. La distribution des calendriers, pour la population, c'est bien plus qu'un simple calendrier. C'est une institution à lui tout seul, un lien social entre les sapeurs-pompiers et la population. Ce moment d'échanges avec les habitants est capital. Aussi, ils comprendront de le recevoir plus tard que d'habitude, même si c'est début 2021.

Par contre, et même si les règles des déplacements dérogatoires sont assouplies avec le rayon de 20 kilomètres et les 3 heures, ces déplacements restent soumis à une attestation, et ni le dépôt dans les boîtes aux lettres, ni les stands en présentiel dans les lieux publics ne font partis de ces dérogations actuelles.

Certains d'entre vous ont innové et trouvé des solutions palliatives afin de faire entrer le calendrier dans un maximum de foyers. Des dépôts pourront être effectués chez les commerçants ou dans les mairies, distribution du calendrier dans les boîtes aux lettres avec système de dons en ligne et commande du calendrier par internet. Et tout ceci, vous l'aurez bien compris, à partir du 15 décembre seulement.

A compter de cette date, il sera donc possible de distribuer les calendriers, dans le strict respect des règles de sécurité sanitaire et des gestes barrières (Obligation de port du masque, lavage très régulier des mains, absence de serrage de mains et d'embrassades, distanciation physique impérative, ne pas entrer à l'intérieur des domiciles). Il faudra cependant, s'adapter au couvre-feu qui sera en vigueur.

Dans la semaine qui précède la reprise de la distribution des calendriers, un communiqué de presse sera diffusé par l'Union départementale.

Le Président,  
Capitaine Jean-Claude JOUANO

Le Directeur,  
Contrôleur général Laurent FERLAY